



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-83 :

Détermination du prix de vente du Chemin de Sercourt dans le cadre d'une cession

Vu la demande du 22 juillet 2016 formulée par Madame CABIBEL Danielle et Monsieur WOLFF Jean-Charles, domicilié « Sercourt », d'acquérir une partie du chemin rural dit de « Sercourt » qui traverse leur propriété,

Vu la délibération du 16 septembre 2019 approuvant l'aliénation d'une portion du chemin rural dit de « Secourt »,

Vu la demande du 20 juillet 2020 formulée par les nouveaux acquéreurs de la propriété de Sercourt, Madame et Monsieur SLUSARSKI co-gérants de la SCI IMSLUSARSKI, d'acquérir une partie du chemin rural dit de « Sercourt » qui traverse leur propriété,

Vu la saisine du Domaine en date du 21 juillet 2020 et la réponse en date du 23 juillet 2020 indiquant que compte tenu du faible enjeu, en termes financiers, de l'opération projetée l'estimation doit être soumise à l'organe délibérant,

Vu l'estimation du Domaine du 27 juillet 2015 évaluant le prix le chemin goudronné de Mènebarbe à 3 € le m²,

Vu les estimations du Domaine fixant le prix des chemins non goudronnés à 0,25 € le m² le 24 juillet 2015 pour le chemin des Rougeairas et le 27 juillet 2015 pour le chemin de Puech Redon à la Gabarié,

Vu le plan de division établi par la société de géomètres GéoSudOuest en date du 12/02/2020 déterminant l'emprise du terrain cédé par la Commune à la SCI IMSLUSARSKI représenté par ses co-gérants Madame et Monsieur SLUSARSKI à 4 068 m² dont 860 m² de chemin goudronné,

Vu la délibération n°2020-81 du 7 septembre 2020 fixant les prix au m² des cessions de chemins,

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prix de vente du chemin rural dit de « Sercourt »,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de la partie cédée par la Commune à la SCI IMSLUSARSKI représenté par ses co-gérants Madame et Monsieur SLUSARSKI à 3 382 € les 4 068 m² (3 208 m² x 0,25 € le m² soit 802 € pour la zone non goudronnée et pour la zone goudronnée 860 m² x 3 € le m² soit 2 580 €),

- RAPPELLE que les frais notariés, les frais d'enquête publique et de géomètre seront à la charge du demandeur,

- DIT qu'un courrier sera adressé aux demandeurs leurs indiquant les modalités financières de la cession et sollicitant leurs accords pour poursuivre les démarches de cession.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

